



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 2066

Nom de l'établissement : Maison de la Grève

Adresse de l'établissement: Chemin des Graviers 31 1290 Versoix

Date dernière mise à jour: 11.08.2017

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Rangement	Doublure de porte en fibrociment	Octobre 2018	
Sous-sol	Atelier N°2	Cartons sous néons	Octobre 2013	Assaini en 2016
Rez-de-chaussée	W.C	Revêtement de sol vinyle rouge	Octobre 2018	
Rez-de-chaussée	Véranda	Mastic de vitrage	Octobre 2013	VDI Status Quo 14.04.2016
1er étage	WC	Revêtement de sol vinyle rouge	Octobre 2018	
Combles	Grenier	Toiture en fibrociment	Octobre 2018	
Combles	Eclairage Zénithal	Mastic de vitrage	Octobre 2018	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.